

COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION DU MERCREDI 28 JUIN 2023

PV N° 4

Présents : MM. CHANUDET, CHRISTY, COLLIN, DEFRENEIX, LALANDE, MONDON Th., PETIT-PIERRE, VILLATTE, WAILLIEZ.

Excusés : Mme LABETOULLE, MM. MONDON R., OVAN.

Assiste : M. EL MOUFAKKIR.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

La Commission prend note de la démission de Lucky SUERINCK.

Statut de l'Arbitrage : 13 clubs sont en infraction cette saison.

La réunion de début de saison, couplée à une journée de cohésion arbitrage, est fixée au samedi 16 septembre 2023.

Des tee-shirts seront créés pour les arbitres officiant lors des Finales Départementales.

FORMATIONS INITIALES

Deux sont actuellement prévues en Creuse :

- 7 et 8 octobre 2023
- 27 et 28 janvier 2024

Une affiche sera prochainement créée pour la promotion de l'arbitrage et des formations initiales.

REUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission décide qu'une réunion se déroulera tous les mois chaque premier lundi suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- 4 septembre 2023
- 2 octobre 2023
- 6 novembre 2023
- 4 décembre 2023
- 8 janvier 2024
- 5 février 2024
- 4 mars 2024
- 1^{er} avril 2024
- 6 mai 2024
- 3 juin 2024

Des réunions de la Commission restreinte pourront être ajoutées suivant les besoins.

LYCEE JEAN FAVARD

Une formation a été dispensée par MM. CHRISTY et CHANUDET auprès de 22 jeunes de la Section du Lycée Jean Favard.

Celle-ci s'est déroulée dans un bon esprit et a permis des échanges très intéressants.

Un partenariat est en cours entre l'Education Nationale, la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et le District de Football de la Creuse afin de permettre un apprentissage et une formation initiale adaptée au planning des lycéens.

ABSENCE D'ARBITRE

Absences non justifiées à la rencontre de Finale du Challenge D4 des arbitres n° 1110735042 et 2543281823.

Application de l'article V.1 du règlement intérieur : avertissement et 61 euros d'amende aux clubs de l'ES Guérétoise et Peyrat la Nonière.

ABSENCES AUX REUNIONS DE FORMATION

Rappel de l'article V.5 du Règlement Intérieur : tout arbitre qui n'aura pas assisté, au minimum, à trois sessions de formations ou stages durant la saison verra son club pénalisé d'une amende de 100 euros.

Liste des arbitres en infraction et club d'appartenance :

- arbitre n° 2548552259 (AS Lussat)
- arbitre n° 2544077794 (EF Aubusson)
- arbitre n° 2543146099 (ES Jarnages-Parsac)
- arbitre n° 1190372484 (USC Bourganeuf)
- arbitre n° 2546293885 (ES Guérétoise)
- arbitre n° 1109300365 (US St Vaury)
- arbitre n° 1110735042 (ES Guérétoise)
- arbitre n° 1190366673 (CS Boussac)
- arbitre n° 2544083923 (ES Ahun)
- arbitre n° 560918004 (ES Evaux-Budelière)
- arbitre n° 2546650306 (US Auzances)
- arbitre n° 2544539266 (AS Reterre-Fontanières)
- arbitre n° 1100648566 (AS St Sulpice le Guérétois)
- arbitre n° 2545024363 (ES Bénévent-Marsac)
- arbitre n° 9602798208 (ES Guérétoise)
- arbitre n° 1119313248 (USS Mérinchal)
- arbitre n° 2543281823 (CA Peyrat la Nonière)
- arbitre n° 1129344412 (EF Aubusson)
- arbitre n° 1101113766 (US St Agnant de Versillat)
- arbitre n° 100644893 (A St Sébastien-Azérables)

Le Secrétaire : Philippe COLLIN.

Le Président : David WAILLIEZ.